

7 JANVIER 2008



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 7 janvier 2008 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2008-01-001 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 7 janvier 2008
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2008-01-002 2.1 Adoption des procès-verbaux des assemblées spéciales du conseil municipal tenues le 10 décembre 2007

7 JANVIER 2008

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2008-01-003 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2007
- N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de décembre 2007
- 2008-01-004 3.3 Adoption du procès-verbal des membres de l'assemblée des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 18 décembre 2007

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2008-01-005 4.1 Participation de la mairesse au Conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités à Brandon au Manitoba du 5 au 8 mars 2008
- 2008-01-006 4.2 Indexation du salaire des élus municipaux
- 2008-01-007 4.3 Participation à la conférence et au salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités sur les collectivités viables

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- A.M. 5.1 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer la zone H01-170 à même une partie de la zone R01-111, d'agrandir la zone C01-113 à même une partie de la zone R01-111 et d'ajouter la grille des spécifications relative à la zone H01-170
- 2008-01-008 5.2 Dispense de lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-41-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer la zone H01-170 à même une partie de la zone R01-111, d'agrandir la zone C01-113 à même une partie de la zone R01-111 et d'ajouter la grille des spécifications relative à la zone H01-170
- 2008-01-009 5.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 876-41-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer la zone H01-170 à même une partie de la zone R01-111, d'agrandir la zone C01-113 à même une partie de la zone R01-111 et d'ajouter la grille des spécifications relative à la zone H01-170
- A.M. 5.4 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 879-2003, tel qu'amendé, afin d'assujettir certaines habitations unifamiliales et les habitations bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales à la procédure relative aux usages conditionnels dans les zones C01-113 et H01-170

7 JANVIER 2008

- 2008-01-010 5.5 Dispense de lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 879-08-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 879-2003, tel qu'amendé, afin d'assujettir certaines habitations unifamiliales et les habitations bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales à la procédure relative aux usages conditionnels dans les zones C01-113 et H01-170
- 2008-01-011 5.6 Adoption du premier projet de règlement numéro 879-08-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 879-2003, tel qu'amendé, afin d'assujettir certaines habitations unifamiliales et les habitations bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales à la procédure relative aux usages conditionnels dans les zones C01-113 et H01-170
- A.M. 5.7 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 878-2003, tel qu'amendé, afin d'y assujettir certains travaux effectués dans les zones C01-113 et H01-170
- 2008-01-012 5.8 Dispense de lecture lors de l'adoption du projet de règlement et du règlement numéro 878-11-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 878-2003, tel qu'amendé, afin d'y assujettir certains travaux effectués dans les zones C01-113 et H01-170
- 2008-01-013 5.9 Adoption du projet de règlement numéro 878-11-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 878-2003, tel qu'amendé, afin d'y assujettir certains travaux effectués dans les zones C01-113 et H01-170
- A.M. 5.10 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 717-92 relativement à l'établissement d'une cour municipale commune afin de se retirer de l'entente avec la Ville de Waterloo
6. **RÈGLEMENTS**
7. **AFFAIRES COURANTES**
- 7.1 **TRÉSORERIE**
- 2008-01-014 7.1.1 Adoption des prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Bromont, exercice financier 2008
- 2008-01-015 7.1.2 Dépenses en immobilisations et d'opérations financées à même la réserve financière, exercice financier 2008

7 JANVIER 2008

2008-01-016	7.1.3	Achats financés par le fonds de roulement, exercice financier 2008
2008-01-017	7.1.4	Adoption des amendements budgétaires au 31 décembre 2007
	7.2	<i>TRAVAUX PUBLICS</i>
	7.3	<i>URBANISME</i>
2008-01-018	7.3.1	Signature d'un acte notarié relativement à une servitude de passage entre deux (2) immeubles situés sur la rue Shefford
2008-01-019	7.3.2	Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation d'une remise existante dans la cour avant malgré le fait que la profondeur de cette cour avant est inférieure à quinze (15) mètres (1097 de la rue Maquignon, lot 3 397 031)
2008-01-020	7.3.3	Demande de dérogation mineure a pour effet d'autoriser que l'aménagement du stationnement soit différé jusqu'au moment où il y aura une intensification des activités exercées sur l'emplacement concerné, étant donné que le bâtiment est utilisé à des fins d'entreposage et que les surfaces asphaltées existantes suffisent amplement à combler les besoins actuels en stationnement (40 boulevard de l'Aéroport, lot 3 788 891)
2008-01-021	7.3.4	La troisième demande de dérogation mineure a pour effet d'autoriser une largeur minimale de lot de quinze (15) mètres alors que l'exigence est de trente (30) mètres et d'autoriser qu'un lot à bâtir puisse être situé de façon à ce que la construction principale qui l'occupera puisse être séparée visuellement de la rue par un autre bâtiment. Cette dérogation permettrait notamment de résoudre un problème lié à l'empiètement d'une allée de circulation existante qui dessert le 57 de la rue Verchères mais qui occupe l'emplacement visé par la demande (emplacement voisin du 57 de la rue Verchères, comprenant le lot 2 591 830 et à une partie du lot 2 930 907)
	7.4	<i>ASSAINISSEMENT DES EAUX</i>
	7.5	<i>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</i>
2008-01-022	7.5.1	Prêt d'équipements à l'Association Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc. pour l'entretien d'une surface glacée sur le Lac Bromont
2008-01-023	7.5.2	Récupération de certains matériaux avant la démolition de l'ancien Centre communautaire
2008-01-024	7.5.3	Subvention de la Ville de Bromont à l'organisme le Jardin communautaire Les Coccinelles de Bromont

7 JANVIER 2008

2008-01-025	7.5.4	Soutien à l'Association des pompiers volontaires de Bromont
N.M.	7.5.5	Opération et entretien de la patinoire extérieure du Parc Grégoire dans le quartier Adamsville
	7.6	<i>SÉCURITÉ PUBLIQUE</i>
N.M.	7.6.1	Renouvellement du mandat donné à la Société protectrice des animaux de Granby inc. (SPA)
	7.7	<i>DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE</i>
2008-01-026	7.7.1	Renouvellement du protocole d'entente avec le Chapiteau Bromont pour l'année 2008
2008-01-027	7.7.2	Octroi d'une aide financière au Chapiteau Bromont pour l'année 2008
2008-01-028	7.7.3	Renouvellement des assurances générales de la Ville de Bromont pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008
	8.	<u>DIVERS</u>
2008-01-029	8.1	Renouvellement du contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels de la firme Bell Solutions d'Affaires pour l'année 2008
2008-01-030	8.2	Renouvellement de la convention d'octroi de licence de la firme COBA – Logiciels de gestion pour l'année 2008
2008-01-031	8.3	Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la firme PG Mensys Systèmes d'information pour l'année 2008
	9.	<u>AFFAIRES DU PERSONNEL</u>
2008-01-032	9.1	Ajustement du taux horaire pour les pompiers volontaires
N.M.	9.2	Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
	10.	<u>CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS</u>
N.M.	10.1	Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du 9 novembre 2007 et de la séance régulière du 28 novembre 2007 de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska
N.M.	10.2	Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de la famille de Bromont tenue le 6 novembre 2007

7 JANVIER 2008

N.M. 10.3 Dépôt d'une correspondance de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à une demande de permis additionnel du Centre de Ski Bromont

N.M. 10.4 Dépôt d'une correspondance de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à une demande de permis pour le Grignote Café

11. **VARIA**

2008-01-033 11.1 Participation du directeur général de la Ville de Bromont au Conseil d'administration de l'Association canadienne des directeurs généraux municipaux pour 2008 ;

2008-01-034 11.2 Résolution d'intention d'appui à la Fabrique St-François-Xavier pour leur demande au Programme fédéral relativement au Patrimoine ;

2008-01-035 11.3 Nouveau plan pour les sentiers de motoneiges en 2008 ;

2008-01-036 11.4 Autorisation de stationnement de deux (2) véhicules dans le carrefour giratoire en face de Ski Bromont pour le 13 et 14 janvier 2008.

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2008-01-037 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

7 JANVIER 2008

2008-01-001

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 7 janvier 2008 avec les modifications suivantes :

- Le sujet 7.5.5 est retiré de l'ordre du jour ;
- Le sujet 7.6.1 est reporté à une séance subséquente ;
- Les sujets suivants sont ajoutés au VARIA de l'ordre du jour :
 - 11.1 Participation du directeur général de la Ville de Bromont au Conseil d'administration de l'Association canadienne des directeurs généraux municipaux pour 2008 ;
 - 11.2 Résolution d'intention d'appui à la Fabrique St-François-Xavier pour leur demande au Programme fédéral relativement au Patrimoine ;
- 11.3 Nouveau plan pour les sentiers de motoneiges en 2008 ;
- 11.4 Autorisation de stationnement de deux (2) véhicules dans le carrefour giratoire en face de Ski Bromont pour le 13 et 14 janvier 2008.

ADOPTÉ

2008-01-002

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES SPÉCIALES
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LE 10 DÉCEMBRE 2007**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7 JANVIER 2008

D'adopter, tels que rédigés et sans modification, les procès-verbaux des assemblées spéciales du conseil municipal tenues le 10 décembre 2007.

ADOPTÉ

2008-01-003

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31
DÉCEMBRE 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 décembre 2007 au montant de **UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-ET-UN MILLE CINQUANTE-SEPT DOLLARS ET VINGT-QUATRE CENTS (1 461 057,24 \$)**, à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE DÉCEMBRE 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de décembre 2007. Le montant des permis émis durant le mois de décembre 2007 se chiffre à **TROIS CENT SOIXANTE-ET-ONZE MILLE SEPT CENTS DOLLARS (371 700 \$)**.

7 JANVIER 2008

2008-01-004

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
18 DÉCEMBRE 2007**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du Comité consultatif d'urbanisme dans son assemblée du 18 décembre 2007.

ADOPTÉ

2008-01-005

**PARTICIPATION DE LA MAIRESSE AU CONSEIL NATIONAL
D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS À BRANDON AU MANITOBA DU 5 AU 8 MARS 2008**

ATTENDU QUE les comités permanents et groupes de travail du Conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) se réuniront à Brandon au Manitoba, du 5 au 8 mars 2008;

ATTENDU QUE la mairesse Madame Pauline Quinlan a été élue au Conseil national d'administration de la FCM ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse Madame Pauline Quinlan à assister au Conseil national d'administration de la FCM qui se tiendra à Brandon au Manitoba, du 5 au 8 mars 2008.

D'autoriser le trésorier, Monsieur Richard Joyal, à payer tous les frais d'inscription, de déplacements, de logement, de repas et tous autres frais inhérents à la participation de la mairesse audit conseil national d'administration de la FCM, pour un montant n'excédant pas **DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500,00 \$)**.

ADOPTÉ

7 JANVIER 2008

2008-01-006

INDEXATION DU SALAIRE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le règlement numéro 913-2006, tel qu'amendé, prévoit, dans son article 4 une clause d'indexation automatique du traitement salarial des élus municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le salaire imposable des élus municipaux soit indexé de 2,5% pour l'année 2008.

ADOPTÉ

2008-01-007

**PARTICIPATION À LA CONFÉRENCE ET AU SALON
PROFESSIONNEL DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS SUR LES COLLECTIVITÉS VIABLES**

ATTENDU QUE la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) organise une conférence et un salon professionnel sur les collectivités viables du 14 au 16 février 2008 à Ottawa, en Ontario ;

ATTENDU QUE messieurs les conseillers JEAN-MARC MALTAIS et ONIL COUTURE, ainsi que madame la mairesse PAULINE QUINLAN désirent assister à cette formation ;

ATTENDU QUE le coût d'inscription est de TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS (395 \$), par personne ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à payer les frais d'inscription à la conférence et au salon professionnel sur les collectivités viables de la Fédération Canadienne des Municipalités ainsi que tous les frais inhérents à ladite conférence qui se déroulera du 14 au 16 février 2008 à Ottawa en Ontario, pour madame la mairesse Pauline Quinlan et messieurs les conseillers Jean-Marc Maltais et Onil Couture.

ADOPTÉ

7 JANVIER 2008

A.M.

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE H01-170 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R01-111, D'AGRANDIR LA ZONE C01-113 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R01-111 ET D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H01-170

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer la zone H01-170 à même une partie de la zone R01-111, d'agrandir la zone C01-113 à même une partie de la zone R01-111 et d'ajouter la grille des spécifications relative à la zone H01-170.

2008-01-008

DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-41-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE H01-170 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R01-111, D'AGRANDIR LA ZONE C01-113 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R01-111 ET D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H01-170

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-41-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE H01-170 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R01-111, D'AGRANDIR LA ZONE C01-113 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R01-111 ET D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H01-170.

ADOPTÉ

7 JANVIER 2008

2008-01-009

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-41-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE H01-170 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R01-111, D'AGRANDIR LA ZONE C01-113 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R01-111 ET D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H01-170

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit premier projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2008-01-008 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-41-2008 ;

ATTENDU QUE ledit premier projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le premier projet de règlement numéro 876-41-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE H01-170 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R01-111, D'AGRANDIR LA ZONE C01-113 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R01-111 ET D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H01-170.

ADOPTÉ

A.M.

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR CERTAINES HABITATIONS UNIFAMILIALES ET LES HABITATIONS BIFAMILIALES, TRIFAMILIALES ET MULTIFAMILIALES À LA PROCÉDURE RELATIVE AUX USAGES CONDITIONNELS DANS LES ZONES C01-113 ET H01-170

7 JANVIER 2008

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 879-2003, tel qu'amendé, afin d'assujettir certaines habitations unifamiliales et les habitations bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales à la procédure relative aux usages conditionnels dans les zones C01-113 et H01-170.

2008-01-010

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 879-08-2008
INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF
AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL
QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR CERTAINES HABITATIONS
UNIFAMILIALES ET LES HABITATIONS BIFAMILIALES,
TRIFAMILIALES ET MULTIFAMILIALES À LA PROCÉDURE
RELATIVE AUX USAGES CONDITIONNELS DANS LES ZONES C01-
113 ET H01-170**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 879-08-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR CERTAINES HABITATIONS UNIFAMILIALES ET LES HABITATIONS BIFAMILIALES, TRIFAMILIALES ET MULTIFAMILIALES À LA PROCÉDURE RELATIVE AUX USAGES CONDITIONNELS DANS LES ZONES C01-113 ET H01-170.

ADOPTÉ

7 JANVIER 2008

2008-01-011

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-08-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR CERTAINES HABITATIONS UNIFAMILIALES ET LES HABITATIONS BIFAMILIALES, TRIFAMILIALES ET MULTIFAMILIALES À LA PROCÉDURE RELATIVE AUX USAGES CONDITIONNELS DANS LES ZONES C01-113 ET H01-170

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit premier projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2008-01-010 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 879-08-2008 ;

ATTENDU QUE ledit premier projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le premier projet de règlement numéro 879-08-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR CERTAINES HABITATIONS UNIFAMILIALES ET LES HABITATIONS BIFAMILIALES, TRIFAMILIALES ET MULTIFAMILIALES À LA PROCÉDURE RELATIVE AUX USAGES CONDITIONNELS DANS LES ZONES C01-113 ET H01-170.

ADOPTÉ

A.M.

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'Y ASSUJETTIR CERTAINS TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LES ZONES C01-113 ET H01-170

7 JANVIER 2008

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 878-2003, tel qu'amendé, afin d'y assujettir certains travaux effectués dans les zones C01-113 et H01-170.

2008-01-012

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878-11-2008
INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF
AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN
D'Y ASSUJETTIR CERTAINS TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LES
ZONES C01-113 ET H01-170**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 878-11-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'Y ASSUJETTIR CERTAINS TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LES ZONES C01-113 ET H01-170.

ADOPTÉ

2008-01-013

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 878-11-2008
INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF
AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN
D'Y ASSUJETTIR CERTAINS TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LES
ZONES C01-113 ET H01-170**

7 JANVIER 2008

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit premier projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2008-01-012 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 878-11-2008 ;

ATTENDU QUE ledit premier projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le premier projet de règlement numéro 878-11-2008 intitulé : **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'Y ASSUJETTIR CERTAINS TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LES ZONES C01-113 ET H01-170.**

ADOPTÉ

A.M.

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-92 RELATIVEMENT À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COUR MUNICIPALE COMMUNE AFIN DE SE RETIRER DE L'ENTENTE AVEC LA VILLE DE WATERLOO

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 717-92 relativement à l'établissement d'une cour municipale commune afin de se retirer de l'entente avec la Ville de Waterloo.

7 JANVIER 2008

2008-01-014

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT, EXERCICE
FINANCIER 2008**

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires, exercice financier 2008, de l'Office municipal d'habitation de Bromont comportent un déficit d'opération de **DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE HUIT CENT TRENTE-DEUX DOLLARS (294 832 \$)** ;

ATTENDU QUE le partage de ce déficit se fait à raison de quatre-vingt-dix pour cent (90%) payable par la Société d'habitation du Québec et dix pour cent (10%) par la Ville de Bromont, soit un montant de **VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS DOLLARS (29 483 \$)** ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Bromont, pour l'exercice financier 2008, soient adoptées telles que soumises.

ADOPTÉ

2008-01-015

**DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET D'OPÉRATIONS FINANCÉES
À MÊME LA RÉSERVE FINANCIÈRE, EXERCICE FINANCIER 2008**

ATTENDU les règlements concernant la réserve financière numéros 825-1-2002 et 825-1-1-2003;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à utiliser la somme de **CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (125 000 \$)** à même la réserve financière pour financer les dépenses en immobilisations et d'opérations suivantes :

<u>SERVICE</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
Gestion du territoire	Plan directeur – Égout sanitaire	75 000\$
Travaux publics	Camionnette – Usine d'eau	30 000\$
Travaux publics	Signalisation des bornes fontaines	<u>20 000\$</u>
	TOTAL :	125 000\$

7 JANVIER 2008

QUE les achats soient préalablement autorisés par bons de commande et que s'il y a lieu, toutes les procédures d'appels d'offres soient respectées, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉ

2008-01-016

ACHATS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT, EXERCICE FINANCIER 2008

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à emprunter la somme de **DEUX CENT CINQUANTE-HUIT MILLE DOLLARS (258 000 \$)** au fonds de roulement pour financer les achats suivants :

<u>SERVICES</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
Urbanisme	Logiciel – gestion place d'affaires	5 000 \$
Travaux publics	Faucheuse frontale	20 000 \$
Travaux publics	Transf. Camion pompier en écureur	20 000 \$
Travaux publics	Système d'arrosage	3 000 \$
Travaux publics	Génératrice 3500 W	4 000 \$
Police	Remise extérieure	10 000\$
Police	Remorque	14 500 \$
Police	Zodiac	8 000 \$
Police	Équipements spécialisés 2008	12 500 \$
Police	Rachat véhicule location	32 500 \$
Police	Éclairage fourrière et stationnement poste de police	5 000 \$
Police	Remorque radar	24 000 \$
Incendies	Rénovation caserne 2	18 400 \$
Incendies	Pinces de désincarcération	12 000 \$
Administration	Réfection devanture – Hôtel de Ville	21 800 \$
Loisirs	Défibrilateur	5 000\$
Loisirs	Éclairage de scène	13 000 \$
Loisirs	Système d'alarme incendies	9 000 \$

7 JANVIER 2008

Loisirs	Tables et chariots	7 600 \$
Loisirs	Éclairage – module multisport et anneau de glace	12 700\$
TOTAL :		258 000 \$

QUE les achats soient préalablement autorisés par bons de commande et que, s'il y a lieu, toutes les procédures d'appels d'offres soient respectées, le tout conformément à la loi.

QUE ladite somme ainsi empruntée soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) à cinq (5) ans et que ledit emprunt ne soit effectué qu'au moment de la dépense.

ADOPTÉ

2008-01-017

**ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 31 DÉCEMBRE
2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires pour la période du 8 au 31 décembre 2007.

D'autoriser le trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE la dite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2008-01-018

**SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIÉ RELATIVEMENT À UNE
SERVITUDE DE PASSAGE ENTRE DEUX (2) IMMEUBLES SITUÉS
SUR LA RUE SHEFFORD**

7 JANVIER 2008

ATTENDU QUE 9035-0562 Québec inc. est propriétaire de l'immeuble situé au 730 rue Shefford ainsi que du 738-740 rue Shefford à Bromont ;

ATTENDU QUE 9035-0562 Québec inc. souhaite établir, sur les deux (2) immeubles ci-dessus, une servitude réciproque de passage pour le bénéfice des deux (2) immeubles ;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, la Ville de Bromont doit intervenir dans cet acte notarié ;

ATTENDU QUE le notaire Me Sylvain Lavallée a préparé l'acte de servitude de passage ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu au préalable une copie dudit acte ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'acte notarié préparé par Me Sylvain Lavallée relativement à une servitude de passage.

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, Madame Catherine Nadeau ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte.

ADOPTÉ

2008-01-019

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER
L'IMPLANTATION D'UNE REMISE EXISTANTE DANS LA COUR
AVANT MALGRÉ LE FAIT QUE LA PROFONDEUR DE CETTE COUR
AVANT EST INFÉRIEURE À QUINZE (15) MÈTRES (1097 DE LA RUE
MAQUIGNON, LOT 3 397 031)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation d'une remise existante dans la cour avant malgré le fait que la profondeur de cette cour avant est inférieure à quinze (15) mètres (1097 de la rue Maquignon, lot 3 397 031).

ADOPTÉ

7 JANVIER 2008

2008-01-020

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE A POUR EFFET D'AUTORISER QUE L'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT SOIT DIFFÉRÉ JUSQU'AU MOMENT OÙ IL Y AURA UNE INTENSIFICATION DES ACTIVITÉS EXERCÉES SUR L'EMPLACEMENT CONCERNÉ, ÉTANT DONNÉ QUE LE BÂTIMENT EST UTILISÉ À DES FINS D'ENTREPOSAGE ET QUE LES SURFACES ASPHALTÉES EXISTANTES SUFFISENT AMPLEMENT À COMBLER LES BESOINS ACTUELS EN STATIONNEMENT (40 BOULEVARD DE L'AÉROPORT, LOT 3 788 891)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure afin d'autoriser que l'aménagement du stationnement soit différé jusqu'au moment où il y aura une intensification des activités exercées sur l'emplacement concerné, étant donné que le bâtiment est utilisé à des fins d'entreposage et que les surfaces asphaltées existantes suffisent amplement à combler les besoins actuels en stationnement (40 boulevard de l'Aéroport, lot 3 788 891).

ADOPTÉ

2008-01-021

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE A POUR EFFET D'AUTORISER UNE LARGEUR MINIMALE DE LOT DE QUINZE (15) MÈTRES ALORS QUE L'EXIGENCE EST DE TRENTE (30) MÈTRES ET D'AUTORISER QU'UN LOT À BÂTIR PUISSE ÊTRE SITUÉ DE FAÇON À CE QUE LA CONSTRUCTION PRINCIPALE QUI L'OCCUPERA PUISSE ÊTRE SÉPARÉE VISUELLEMENT DE LA RUE PAR UN AUTRE BÂTIMENT. CETTE DÉROGATION PERMETTRAIT NOTAMMENT DE RÉSOUDRE UN PROBLÈME LIÉ À L'EMPIÈTEMENT D'UNE ALLÉE DE CIRCULATION EXISTANTE QUI DESSERT LE 57 DE LA RUE VERCHÈRES MAIS QUI OCCUPE L'EMPLACEMENT VISÉ PAR LA DEMANDE (EMPLACEMENT VOISIN DU 57 DE LA RUE VERCHÈRES, COMPRENANT LE LOT 2 591 830 ET À UNE PARTIE DU LOT 2 930 907)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7 JANVIER 2008

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure afin d'autoriser une largeur minimale de lot de quinze (15) mètres alors que l'exigence est de trente (30) mètres et d'autoriser qu'un lot à bâtir puisse être situé de façon à ce que la construction principale qui l'occupera puisse être séparée visuellement de la rue par un autre bâtiment. Cette dérogation permettrait notamment de résoudre un problème lié à l'empiétement d'une allée de circulation existante qui dessert le 57 de la rue Verchères mais qui occupe l'emplacement visé par la demande (emplacement voisin du 57 de la rue Verchères, comprenant le lot 2 591 830 et à une partie du lot 2 930 907).

ADOPTÉ

2008-01-022

**PRÊT D'ÉQUIPEMENTS À L'ASSOCIATION PLAGES ET LOISIRS
DU PARADIS DE BROME INC. POUR L'ENTRETIEN D'UNE
SURFACE GLACÉE SUR LE LAC BROMONT**

ATTENDU QUE l'Association Plages et loisirs du paradis de Brome inc. souhaite offrir à l'ensemble de la population l'utilisation d'une surface glacée sur le Lac Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont possède certains équipements, tels que : pompe et boyaux et pistolet d'arrosage et souhaite prêter ces équipements à l'Association;

ATTENDU QUE l'Association Plages et loisirs du paradis de Brome inc. est un organisme sans but lucratif en règle;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville une entente relative au prêt d'équipements entre la Ville de Bromont et l'Association Plages et loisirs du paradis de Brome inc. pour l'hiver 2008.

D'accorder une subvention au montant de **QUATRE CENTS DOLLARS (400\$)**, toutes taxes incluses, au profit de l'Association Plages et loisirs du paradis de Brome inc., pour l'entretien et les opérations d'une surface glacée sur le Lac Bromont.

ADOPTÉ

7 JANVIER 2008

2008-01-023

**RÉCUPÉRATION DE CERTAINS MATÉRIAUX AVANT LA
DÉMOLITION DE L'ANCIEN CENTRE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU la démolition prochaine de l'ancien Centre communautaire situé au 40, chemin Compton à Bromont ;

ATTENDU l'offre de Madame Marie-Ève Lussier, de Monsieur André Gendreau, et de Messieurs Denis et Yves St-Jean ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter les propositions de Madame Lussier, de Monsieur Gendreau, et des Messieurs St-Jean.

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à rédiger et à signer pour et au nom de la Ville une entente avec Madame Marie-Ève Lussier, Monsieur André Gendreau ainsi que Messieurs Denis et Yves St-Jean concernant les modalités de récupération des matériaux de l'ancien Centre communautaire.

D'exiger de Madame lussier, Monsieur Gendreau et Messieurs Denis et Yves St-Jean tous les permis requis pour le travail de récupération ainsi qu'une assurance responsabilité civile concernant ce chantier protégeant la Ville de toute poursuite en cas d'accident ou d'incident.

ADOPTÉ

2008-01-024

**SUBVENTION DE LA VILLE DE BROMONT À L'ORGANISME LE
JARDIN COMMUNAUTAIRE LES COCCINELLES DE BROMONT**

ATTENDU QUE le Jardin communautaire Les Coccinelles doit remplacer la porte de l'un de ses cabanons;

ATTENDU QU'un montant de TROIS CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS (355\$) est déjà prévu au budget de fonctionnement 2007 pour le remplacement de cette porte;

7 JANVIER 2008

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une subvention de **TROIS CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS (355\$)** au Jardin communautaire Les Coccinelles pour l'achat d'une porte pour leur cabanon.

ADOPTÉ

2008-01-025

**SOUTIEN À L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE
BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut soutenir les activités qu'offre l'Association des pompiers volontaires de Bromont à ses membres;

ATTENDU QUE l'Association des pompiers souhaite tenir une partie de hockey amicale pour ses membres et leurs familles, le 16 février 2008 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder un soutien à l'Association des pompiers volontaires de Bromont lors de la tenue du match amical de hockey le 16 février 2008 de 14h00 à 15h30 au Centre sportif et culturel de Bromont, en accordant la gratuité de la location de glace.

ADOPTÉ

N.M.

**OPÉRATION ET ENTRETIEN DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE DU
PARC GRÉGOIRE DANS LE QUARTIER ADAMSVILLE**

7 JANVIER 2008

Le sujet 7.5.5 est retiré de l'ordre du jour.

N.M.

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DONNÉ À LA SOCIÉTÉ
PROTECTRICE DES ANIMAUX DE GRANBY INC. (SPA)**

Le sujet 7.6.1 est reporté à une séance subséquente.

2008-01-026

**RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE
CHAPITEAU BROMONT POUR L'ANNÉE 2008**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire avantager ses citoyens en ce qui a trait aux différents spectacles présentés au Chapiteau Bromont pour l'année 2008;

ATTENDU QUE le Chapiteau Bromont, par le biais de la Ville, offre une réduction appréciable du prix des entrées pour les différents spectacles pour l'année 2008;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du protocole d'entente à intervenir avec le Chapiteau de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente avec le Chapiteau de Bromont.

DE procéder à la vente de billets à prix réduits pour les citoyens résidents et propriétaires de la Ville de Bromont au coût de VINGT-NEUF DOLLARS (29 \$) par billet.

7 JANVIER 2008

DE procéder à l'achat de SIX CENT TRENTE-NEUF (639) billets en pré-vente pour la somme de **DIX-HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-ET-ONZE DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (18 371.25\$)** prise à même le surplus accumulé.

ADOPTÉ

2008-01-027

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CHAPITEAU BROMONT
POUR L'ANNÉE 2008**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire soutenir et encourager les activités récréo-touristiques sur son territoire ;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 21 permet dorénavant à une municipalité d'accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et dont la valeur ne peut excéder, pour l'ensemble des bénéficiaires, vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) par exercice financier ;

ATTENDU QUE le Chapiteau Bromont attire de nombreux touristes avec la présentation de spectacles, ce qui favorise le développement économique de la Ville de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une aide financière au Chapiteau de Bromont au montant de **QUINZE MILLE DOLLARS (15 000 \$)**, prise à même le surplus accumulé.

ADOPTÉ

2008-01-028

**RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE
DE BROMONT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31
DÉCEMBRE 2008**

7 JANVIER 2008

ATTENDU QUE la Ville de Bromont fait partie du regroupement des villes de la Rive-Sud ;

ATTENDU les recommandations du consultant, *Optimum Gestion de risques, Division de Optimum Actuaire & Conseillers inc.*, à l'effet d'accepter le tableau de reconduction des assureurs actuels, soit Aon Parizeau inc. pour ce qui est de l'assurance responsabilité municipale et de BF Lorenzetti & Associés pour ce qui est des autres assurances de dommages ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat d'assurances de dommages de la Ville de Bromont pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 aux différents assureurs suivants via les courtiers d'assurances Aon Parizeau inc. et BF Lorenzetti & Associés.

DE verser, pour le terme 2008, la prime de la Ville de Bromont soit : **QUATORZE MILLE SEPT CENT QUARANTE-SEPT DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (14 747,70 \$)** à Aon Parizeau inc. (même prime que 2007) et **CINQUANTE-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-DEUX DOLLARS ET TRENTE CENTS (59 532,30 \$)** (diminution de 2,83% par rapport à 2007) à BFL Québec inc., le tout incluant les taxes.

DE verser la somme de **TREIZE MILLE ET QUARANTE-QUATRE DOLLARS (13 044 \$)** constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2008 ainsi que la somme de **TREIZE MILLE CENT QUINZE DOLLARS (13 115 \$)** constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme.

QUE la mairesse Madame Pauline Quinlan, et la directrice des ressources humaines, Madame Marie-Jérôme Hanoul, soient par la présente autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Bromont tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2008-01-029

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS
ET AUX PROGICIELS DE LA FIRME BELL SOLUTIONS
D'AFFAIRES POUR L'ANNÉE 2008**

7 JANVIER 2008

ATTENDU QUE la Ville de Bromont utilise les logiciels de Bell solutions d'affaires pour les logiciels de comptabilité, de taxation, de perception, de préparation budgétaire, du service de la dette, des immobilisations, de la gestion de la liste électorales, du logiciel Immonet et du générateur de rapport ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE renouveler le contrat de soutien aux logiciels et progiciels avec la firme Bell solutions d'affaires pour la période du 1 janvier 2008 au 31 décembre 2008 pour la somme de **DOUZE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT-DIX-HUIT DOLLARS ET DIX CENTS (12 988,10 \$)**, taxes en sus.

D'autoriser le directeur de l'informatique à signer le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels pour l'année 2008, pour et au nom de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2008-01-030

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCTROI DE LICENCE
DE LA FIRME COBA – LOGICIELS DE GESTION POUR L'ANNÉE
2008**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont utilise le logiciel de COBA-Logiciels de gestion pour la paie ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE renouveler la convention d'octroi de licence d'utilisation pour le logiciel COBA RH/Paie pour la période du 1 janvier 2008 au 31 décembre 2008 pour la somme de **DEUX MILLE TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS (2 350 \$)**, taxes en sus.

D'autoriser le directeur de l'informatique à signer le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels pour l'année 2008, pour et au nom de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

7 JANVIER 2008

2008-01-031

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN
DES APPLICATIONS DE LA FIRME PG MENSYS SYSTÈMES
D'INFORMATION POUR L'ANNÉE 2008**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont utilise les logiciels de PG Mensys Systèmes d'information pour les permis et la qualité des services (plaintes et requêtes) ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications avec PG Mensys Systèmes d'information pour la période du 1 janvier 2008 au 31 décembre 2008 pour la somme de **DIX MILLE TROIS CENT VINGT DOLLARS (10 320 \$)**, taxes en sus.

D'autoriser le directeur de l'informatique à signer le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels pour l'année 2008, pour et au nom de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2008-01-032

**AJUSTEMENT DU TAUX HORAIRE POUR LES POMPIERS
VOLONTAIRES**

ATTENDU QUE les pompiers volontaires n'ont pas eu d'augmentation de taux horaire, en ce qui concerne l'entretien, depuis 1994;

ATTENDU QUE Bromont, ayant une plus grande quantité de citoyens et de visiteurs durant les jours fériés, doit avoir un officier par caserne de garde durant les 13 jours fériés des vacances afin d'assurer une permanence, en cas de besoin ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les sommes suivantes soient payées :

7 JANVIER 2008

- Entretien général, vérification, inspection (véhicules, bâtiments et équipements) :

2008	13,00 \$/heure
2009	14,00 \$/heure
2010	15,00 \$/heure
- Garde de fin de semaine et jour férié : **30,00 \$/jour.**

QUE ces nouveaux salaires soient effectifs à partir du 1^{er} janvier 2008.

ADOPTÉ

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** quitte son siège.

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

N.M.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 9 NOVEMBRE 2007 ET DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 28 NOVEMBRE 2007 DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal de la séance spéciale du 9 novembre 2007 et de la séance régulière du 28 novembre 2007 de la Municipalité Régionale de Comté de la Haute-Yamaska.

7 JANVIER 2008

N.M.

**DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE
LA FAMILLE DE BROMONT TENUE LE 6 NOVEMBRE 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du compte rendu de la rencontre du comité de la famille de Bromont tenue le 6 novembre 2007.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE LA RÉGIE DES ALCOOLS,
DES COURSES ET DES JEUX RELATIVEMENT À UNE DEMANDE
DE PERMIS ADDITIONNEL DU CENTRE DE SKI BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite correspondance de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à une demande de permis additionnel du Centre de Ski Bromont.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE LA RÉGIE DES ALCOOLS,
DES COURSES ET DES JEUX RELATIVEMENT À UNE DEMANDE
DE PERMIS POUR LE GRIGNOTE CAFÉ**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à une demande de permis pour le Grignote Café.

7 JANVIER 2008

2008-01-033

PARTICIPATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE BROMONT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX MUNICIPAUX POUR 2008

ATTENDU QUE le directeur général de la Ville de Bromont, Monsieur Jacques Des Ormeaux, fait partie du Conseil d'administration de l'Association canadienne des directeurs généraux municipaux (CAMA) ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de la CAMA se réunit quatre (4) fois par année et à plusieurs endroits à travers le Canada ;

ATTENDU QUE tous les frais inhérents à ces congrès sont assumés par cet organisme ;

ATTENDU QUE la participation de la direction générale permet l'ouverture à des formules d'opérations d'envergure nationale en plus d'être confronté à des problèmes reliés aux municipalités qui proviennent de tous les coins du pays ;

ATTENDU QUE la politique sur les congrès exige que le conseil municipal autorise tout déplacement à l'extérieur de la province ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général de la Ville de Bromont à assister aux quatre (4) réunions du Conseil d'administration de l'Association canadienne des directeurs généraux municipaux, qui auront lieu partout à travers le Canada, pour l'année 2008,

ADOPTÉ

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** réintègre son siège.

7 JANVIER 2008

2008-01-034

RÉSOLUTION D'INTENTION D'APPUI À LA FABRIQUE ST-FRANÇOIS-XAVIER POUR LEUR DEMANDE AU PROGRAMME FÉDÉRAL RELATIVEMENT AU PATRIMOINE

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a créé le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine ;

ATTENDU QUE ce programme permettra d'offrir plus d'occasions aux artistes et artisans locaux de s'impliquer dans la communauté et aux groupes locaux de célébrer le patrimoine par le biais de festivals ou d'autres événements et activités ;

ATTENDU QUE la Paroisse Saint-François-Xavier célèbre son 150^e anniversaire et que plusieurs activités et fêtes sont organisées afin de souligner cet événement ;

ATTENDU QUE le 9 et 10 août prochain, la Paroisse Saint-François-Xavier organise un souper méchoui, une danse ainsi qu'une parade de voitures allégoriques et de voitures tirées par des chevaux ;

ATTENDU QU'une grande fête familiale et un pique-nique sont également organisés lors de cette fin de semaine ;

ATTENDU QUE le 1^{er} novembre 2008, une soirée de bal se tiendra au Château Bromont où les gens seront invités à se costumer d'époque ;

ATTENDU QUE le comité du patrimoine s'oriente vers les arts et spectacles pour les gens locaux, une demande sera faite pour deux (2) orchestres pour les danses, des amusements pour les enfants, des décorations, etc.;

ATTENDU QUE la Paroisse Saint-François-Xavier souhaite présenter une demande afin d'obtenir une subvention dans le cadre du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la demande de subvention de la Paroisse Saint-François-Xavier dans le cadre du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine.

QUE la Ville de Bromont appuie la demande de la Paroisse Saint-François-Xavier en offrant des biens et/ou des services afin d'encadrer les activités organisées pour les fêtes du 150^e anniversaire de la Paroisse.

ADOPTÉ

7 JANVIER 2008

2008-01-035

**NOUVEAU PLAN POUR LES SENTIERS DE MOTONEIGES EN
2008**

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-12-667 cède un droit de passage pour un sentier de motoneiges pour la saison 2007-2008 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le trajet du sentier de motoneiges ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du nouveau plan pour les sentiers de motoneiges en 2008 et que ledit plan fait partie intégrante de la résolution ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE céder un droit de passage sur les terrains de la Ville de Bromont pour un sentier de motoneiges, sur le trajet décrit dans le nouveau plan ci-joint, pour l'année 2008.

ADOPTÉ

2008-01-036

**AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE DEUX (2)
VÉHICULES DANS LE CARREFOUR GIRATOIRE EN FACE DE
SKI BROMONT POUR LE 13 ET 14 JANVIER 2008**

ATTENDU QUE la course internationale Coupe Pontiac GMC se déroulera le 13 et 14 janvier prochain avec le club de ski Bromont et la station de Ski Bromont ;

ATTENDU QUE Madame Nancy Danis, administratrice de la course internationale Coupe Pontiac GMC, a demandé l'autorisation de stationner deux (2) voitures Pontiac dans le carrefour giratoire situé en face de Ski Bromont, pour ces deux (2) journées ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

7 JANVIER 2008

D'autoriser le stationnement des deux (2) voitures Pontiac au centre du carrefour giratoire situé en face de ski Bromont pour le 13 et 14 janvier 2008 aux conditions suivantes :

- Ces véhicules ne doivent pas nuire à la circulation ;
- S'il y a des dommages de causés par les véhicules sur le terrain de la Ville (carrefour giratoire), les responsables de l'événement devront en assumer les frais.

ADOPTÉ

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Jacques Lapensée réitère sa demande à l'effet de savoir qu'est-ce qu'il reste à payer relativement à la dette de la Ville et qu'est-ce qui a déjà été payé. Celui-ci s'enquiert à savoir si les gens de Bromont qui possèdent un puit pourrait faire analyser leur eau par l'usine de filtration. Enfin, il demande quel genre de projet le groupe NÉVÉ inc. va-t-il construire prochainement à Bromont.
- Madame Henriette Messier désire savoir si elle peut consulter tous les documents attachés à la présentation de l'ordre du jour sur le site internet ou de quelle façon peut-elle y avoir accès.
- Monsieur André Gendreau s'informe afin de connaître quel type d'assurances ou de permis faut-il posséder pour pouvoir aller récupérer des matériaux dans l'ancien Centre communautaire.
- Monsieur Bernard Adam questionne les membres du Conseil quand la réfection de la rue Compton sera complétée jusqu'à la route Pierre-Laporte.

7 JANVIER 2008

2008-01-037

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE